

KIT CITOYEN

DES OUTILS POUR S'INFORMER ET AGIR



| Villes et villages
| bio et sans pesticides

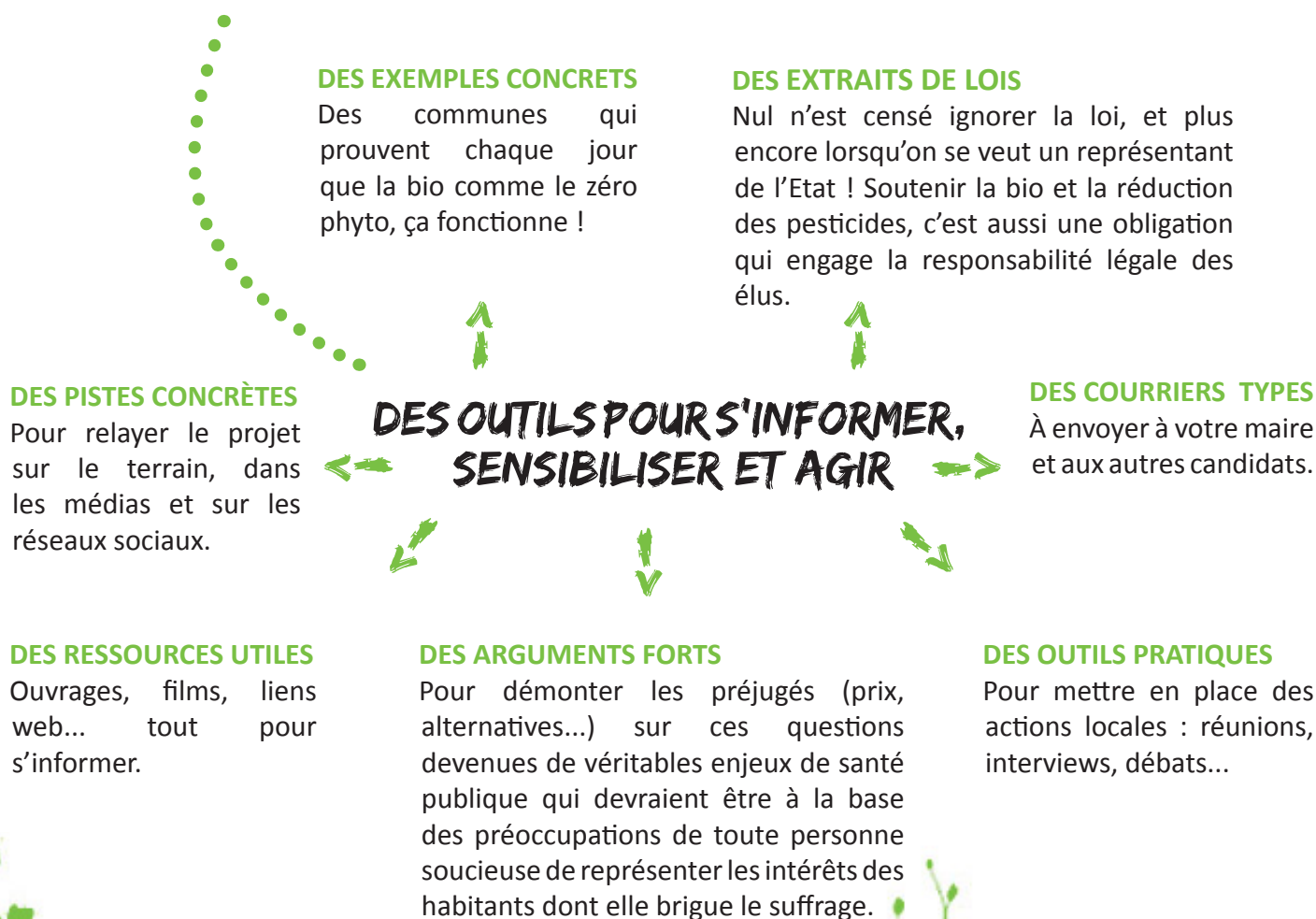
SOMMAIRE



LE PROJET & LE KIT	p.3
LES MAIRIES PIONNIÈRES & LES SOLUTIONS	p.6
LE GUIDE JURIDIQUE	p.10
L'ANTISÈCHE	p.13
LES OUTILS, LES RESSOURCES & LES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER	p.17

.....

QUE CONTIENT CE KIT CITOYEN ?



POURQUOI LE PROJET ?



Pour encourager et valoriser les bonnes pratiques de certaines communes, mais aussi pour inciter chacune d'entre elles à s'améliorer et à s'engager pour l'avenir, en s'appuyant sur la période des élections municipales de mars 2014.

➡➡ **LE SITE PLATEFORME**
www.0phyto-100pour100bio.fr

➡➡ **LA CARTE DES VILLES ET VILLAGES SANS PESTICIDES**
pour afficher les communes qui s'engagent à réduire, voire à supprimer l'usage des pesticides dans les espaces publics municipaux.
www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/

➡➡ **LA CARTE DES VILLES ET VILLAGES BIO**
pour répertorier les communes qui s'engagent vers une politique de développement de l'agriculture biologique dans les champs et l'introduction de produits bio en restauration collective publique.
www.villes-et-villages-bio.fr/

➡➡ **LE KIT CITOYEN**



QU'EST-CE QU'UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE ?

C'est un **PESTICIDE**, une substance chimique, souvent toxique, utilisée pour contrôler des plantes, insectes et champignons. Contrairement à ce que le mot pourrait laisser entendre, il ne s'agit pas d'un produit pour « soigner » la plante, mais de détruire des éléments naturels jugés parasites, pour des raisons agronomiques comme esthétiques. Largement utilisé dans l'agriculture chimique, ces produits sont également appliqués par les services de voiries, ainsi que les jardiniers amateurs.



QU'EST-CE-QUE LA BIO ?

L'agriculture biologique n'est pas seulement un système de production respectueux de l'environnement, sans utilisation de pesticides de synthèse et/ou d'OGM. C'est également **UN MODÈLE D'AGRICULTURE EFFICACE ÉCONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT**. La bio est un projet de société, déjà porté par les citoyens et certains agriculteurs, mais qui demande encore davantage de soutien des politiques publiques afin de rendre accessible à tous une alimentation saine et non polluée.



POURQUOI UN KIT CITOYEN ?

➡➡➡ *En tant que citoyen, nous avons tous un rôle à jouer dans le changement des mentalités et la construction d'un cadre de vie plus sain. Pour atteindre cet objectif il faut faire entendre sa « voix » au-delà des urnes, en créant du débat et en dialoguant avec les élus ou les candidats à l'élection afin d'obtenir de tous des engagements concrets.*



ON VEUT DES COMMUNES BIO ET SANS PESTICIDES !



- ➡ ➡ **Pour préserver la santé des habitants**, et plus particulièrement des populations les plus sensibles : enfants, femmes enceintes...
- ➡ ➡ **Pour préserver la santé des travailleurs** : les agriculteurs, les agents en charge des espaces verts, techniciens de la voirie...
- ➡ ➡ **Pour améliorer le cadre de vie**, renforcer les liens sociaux, soutenir l'emploi et l'agriculture locale
- ➡ ➡ **Pour préserver l'environnement** : qualité de l'eau, de l'air, des sols...
- ➡ ➡ **Pour préserver la biodiversité** : protection des abeilles, des insectes, de la flore...

COMMENT FAIRE ?

- LA FORMULE MAGIQUE -

LA VOLONTÉ DES ÉLUS

Elle est essentielle pour que la transition des pratiques soit assumée par les services techniques, notamment en cas de demandes des habitants. **La défense de la santé publique et la protection d'un cadre de vie sain devraient être des préoccupations majeures de tout élu.**



L'IMPLICATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les agents en charge de la voirie et des espaces verts sont les premiers concernés car il s'agit autant de leurs outils de travail que de leur santé. Un élu de Pornichet témoigne : « *Bien que l'équipe municipale ait changé en 2007 au cours de la démarche engagée [vers le zéro phyto], il a été possible de la poursuivre grâce à la forte motivation des services techniques* » permettant ainsi que les pratiques perdurent au-delà des mandats. De même, sans le soutien des gestionnaires et du personnel de cantine, l'introduction d'aliments bio s'avérera plus difficile.



LA SENSIBILISATION DES CITOYENS

De nombreuses associations disposent de matériel pédagogique, d'expositions itinérantes ou de dépliants vous permettant de dialoguer sereinement avec tous, et vos élus en particulier.

ET CHEZ VOUS ?

- **Votre commune est engagée sur une de ces thématiques ?** ➤ Faites en sorte qu'elle apparaisse sur une des cartes de recensement des villes et villages vertueux en signalant cette initiative à vos élus.
- **Elle peut faire (beaucoup) mieux ?** ➤ Fournissez les clés de la réussite à votre maire grâce aux outils du kit citoyen.
- **Que proposent les candidats aux élections ?** ➤ Interrogez-les et faites circuler l'information, par les réseaux sociaux ou la presse locale afin que chacun s'engage pour l'avenir !

A VOUS !

LES MOYENS D'ACTIONS À VOTRE DISPOSITION



1 DEVEZ ENQUÊTEUR

sur le web pour recenser les communes sur :

www.0phyto-100pour100bio.fr

2 RELAYEZ LE KIT CITOYEN

Diffusez le kit citoyen par mail et via les réseaux sociaux. Vous pouvez aussi l'imprimer et l'offrir !

3 ENVOYEZ DES COURRIERS

à votre maire et aux autres candidats aux élections. Vous trouverez des modèles de lettres dans les pages suivantes invitant votre maire à répondre au recensement des villes et villages bio et sans pesticides. Encouragez également tous les candidats à s'engager pour le prochain mandat en les interpellant.

4 RENCONTREZ VOTRE MAIRE

et donnez-lui le kit.

5 PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

De nombreuses réunions publiques s'organisent pendant la campagne électorale, c'est l'occasion de porter vos exigences en matière d'agriculture et d'alimentation.

6 IMPLIQUEZ VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

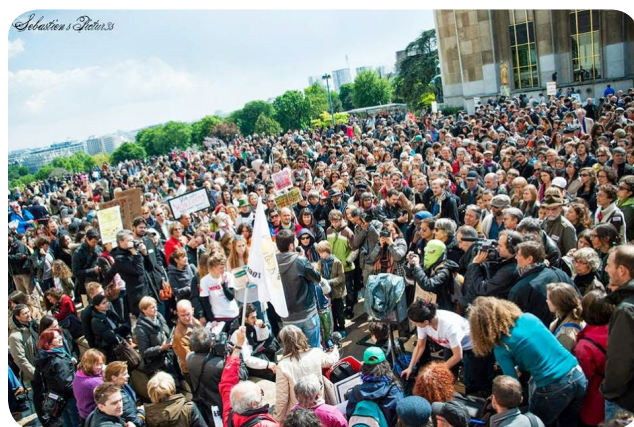
Vous pouvez vous adresser aux conseillers municipaux pour qu'ils soumettent une question orale au maire lors du conseil municipal, auquel vous pouvez prendre part, dont la réponse sera alors retranscrite dans le compte-rendu de séance.

7 MENEZ VOS PROPRES INTERVIEWS

Nous vous encourageons à filmer et partager les déclarations des élus et des candidats sur les réseaux sociaux, qu'il s'agisse d'un engagement comme d'un refus, que chaque électeur puisse être informé.

8 ÉCRIVEZ DANS LA PRESSE

Si 3 personnes écrivent à un journal local, le thème évoqué sera considéré comme courant d'opinion et votre lettre sera publiée dans le courrier des lecteurs.



Crédit photo - Sébastien Pictur3s

➡ Pour vous aider, appuyez-vous sur le kit qui contient des arguments simples que vous pourrez vous approprier, des exemples de villes engagées que vous pourrez citer et des extraits de lois sur lesquels vous reposer.

En matière de citoyenneté, vous êtes le seul expert !

LES SOLUTIONS ALTERNATIVES AUX PESTICIDES EN ZONE URBAINE



QUELQUES EXEMPLES

• DÉSHERBAGE À L'EAU CHAUDE

Le désherbage à l'eau chaude (ou système aquacide) est un procédé qui permet une sortie de vapeur d'eau à 130°, la chaleur fait éclater les cellules de la plante qui meurt.

• DÉSHERBAGE THERMIQUE OU BRÛLAGE À LA FLAMME

Provoque un choc thermique sur la plante et provoque une évaporation de l'eau contenu dans la plante qui se dessèche ensuite.

• DÉSHERBAGE MÉCANIQUE ET MANUEL

Des appareils mécaniques à couteaux ou rabots grattent le sol afin de désherber une allée en un seul passage. Les agents municipaux sont aussi encouragés à utiliser des binettes (l'huile de coude) pour l'arrachage des « mauvaises herbes ».

• LUTTE BIOLOGIQUE

L'utilisation d'auxiliaires (coccinelles, chrysopes) et de protection des prédateurs naturels (oiseaux, araignées...) est une solution alternative aux traitements insecticides, en particulier dans les serres, contre les insectes et acariens indésirables.

• MODIFICATION DES PRATIQUES PAYSAGÈRES

Par exemple, le paillage naturel à base de broyat remplace progressivement les herbicides sélectifs dans les massifs d'arbustes et permet d'économiser l'arrosage dans les massifs fleuris. Les parterres de fleurs peuvent aussi être remplacés avantageusement par des « prairies fleuries » à l'aspect naturel très esthétique.



Crédit photo - Dame Cécile



Crédit photo - S.Priou

➡➡ AIDE ET FORMATION : l'association de professionnels *Plante & Cité* est une plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des services espaces verts des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Elle met à disposition des élus et des services techniques municipaux des fiches et synthèses regroupant des connaissances techniques de base, rédigées à partir de résultats d'essais, connaissances bibliographiques et autres connaissances validées sur le terrain. Les associations (notamment certains FREDON), les autres communes (Rennes et Paris par exemple), les agences de l'eau, les Conseils régionaux ou Généraux peuvent également vous apporter leur expertise. Les pouvoirs publics ont par ailleurs développé un site dédié dans le cadre du plan Ecophyto.



LES MAIRIES PIONNIÈRES



L'engagement pour un cadre de vie et un environnement plus sains devrait être la motivation première de tout candidat désireux d'accéder à la Mairie. Des maires de tous horizons géographiques et politiques s'y engagent depuis de nombreuses années. Les communes ci-après, pour n'en nommer que quelques-unes, peuvent ainsi être citées en exemple pour leurs initiatives et leurs résultats non négligeables en réduction – ou suppression- des pesticides et développement de la bio.

... DANS LE « ZÉRO PESTICIDE »



Crédit photo - Club Photograff'

Depuis 2004, la **VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (BAS RHIN)** n'utilise plus de pesticides et d'engrais chimiques dans les espaces verts. **Pionnière, la petite ville a été suivie dans cette démarche par la communauté urbaine de Strasbourg en 2008.** La Ville offre également un nichoir aux habitants qui s'engagent à n'utiliser aucun pesticide sur leur balcon et dans leur jardin.

LA VILLE DE RENNES et les 37 communes de la métropole se sont engagées dans une démarche concertée vers le « *Zéro phyto* ». La capitale bretonne a ainsi réduit progressivement sa consommation de produits phytosanitaires, **passant de 775 kilos par an en 1996 à 298 kilos par an en 2003 puis à 60 kilos par an en 2008**, soit une réduction totale de 92 % en 10 ans, avec un objectif affiché d'en bannir définitivement l'usage.



Crédit photo - Sébastien Perrault



Crédit photo- @Gondwana

EN RÉGION PARISIENNE, 70% à 80% des collectivités ont banni l'usage de pesticides dans les espaces verts et le fleurissement, mais ces produits toxiques restent encore majoritairement utilisés sur les terrains de sport, la voirie et les cimetières, d'après une étude de Natureparif. De 1998 à 2008, la quantité employée de désherbant a tout de même été réduite de 87% dans les cimetières, et une soixantaine d'espaces verts parisiens ont reçu un label écologique.

En 2008, le **CONSEIL GÉNÉRAL DE CÔTE D'OR** abandonnait l'usage des herbicides en bordure des routes départementales, soit **une réduction nette de 5 à 600 litres d'herbicides par an.**



Crédit photo- Wikimedia Commons



INTRODUIRE LA BIO DANS LES CANTINES : LES SOLUTIONS CLÉS



• ASSOCIER TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

Parents d'élèves, salariés en entreprise, élus d'une commune ou d'une collectivité territoriale, cuisiniers ou gestionnaires dans une cantine, agriculteurs ou groupements d'agriculteurs bio locaux, ils interviendront aux différentes étapes du projet.

• ÉVALUER LES BESOINS ET LES CAPACITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT EN SE POSANT LES BONNES QUESTIONS

Les repas sont élaborés sur place ou confiés à un prestataire extérieur ? Qui prend les commandes ? Qui décide des menus ? Quel budget doit être consacré aux repas ?

• SE RENSEIGNER SUR LA FILIÈRE BIO LOCALE

Volume de production, saisonnalité des produits, délais de livraison, disponibilités, transformateurs et transporteurs, etc.

• S'ADAPTER AUX CAPACITÉS ET AU RYTHME DES PRODUCTEURS ET FOURNISSEURS

Planifier en fonction des saisons des produits et des volumes disponibles localement et passer les commandes à l'avance.

• PRENDRE EN COMPTE LA SPÉCIFICITÉ DES PRODUITS BIO

C'est s'adapter au temps de cuisson de certains produits bio qui nécessitent parfois plus de temps (les céréales complètes par exemple) ; c'est aussi ajuster les quantités servies en fonction des teneurs en matière sèche des produits bio.

• MAÎTRISER LES COÛTS

Éviter le gaspillage (distribution du pain bio en fin de self par exemple), planifier les approvisionnements à l'année, proposer des repas à quatre composantes au lieu de cinq, supprimer les exhausteurs de goût, diversifier les apports de protéines (animales et végétales) et consommer des fruits et légumes locaux et de saison.

• ACCOMPAGNER ET VALORISER

l'arrivée des produits bio, aux saveurs plus marquées. Différentes animations et actions de sensibilisation peuvent être proposées (tables découvertes, intervention d'acteurs de la filière, visite à la ferme).



➡➡ AIDE ET FORMATION : le réseau **FNAB** accompagne chacun des acteurs (élus, services techniques, producteurs, cuisiniers...) désireux d'introduire des produits bio en restauration collective et met à leur disposition des outils et des guides qu'il est possible de retrouver sur le site www.repاسبio.org.



... DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIO ET SON INTRODUCTION EN RESTAURATION COLLECTIVE



La **COMMUNE DE BARJAC** (Gard, 1 546 habitants) avec l'aide de Terre de Liens a investi dans une ancienne ferme abandonnée, qu'elle a mise en location au profit d'agriculteurs prêts à produire bio pour la cantine du village. Depuis, 300 repas sont préparés chaque jour dans la cuisine centrale et distribués aux élèves de la commune et de ses alentours, ainsi qu'aux personnes âgées ou handicapées qui bénéficient d'un service de portage à domicile.



Crédit photo - Phototèque Européenne



Crédit photo - Phototèque Européenne

Le **VILLAGE VITICOLE DE CORRENS** (Var, 879 habitants) a connu une crise liée à la perte de qualité de sa production de vin dans les années en 1996. La municipalité convainquit alors les paysans de passer à l'agriculture biologique. Aujourd'hui, **95% de la surface agricole est cultivée en bio, soit près de 250 hectares**, et la production viticole s'est bonifiée, permettant ainsi de pérenniser la production et de relancer la croissance démographique.

Suite à un manque de maraîchers bio sur sa commune, et pour satisfaire son envie de fournir des menus intégralement bio dans les cantines scolaires, **LA MUNICIPALITÉ DE MOUANS-SARTOUX** (Alpes-Maritimes, 10 243 habitants) a fait l'acquisition d'un ancien domaine agricole de 4 hectares afin d'y développer une régie municipale à destination des restaurants scolaires. **Depuis janvier 2012, les menus sont préparés avec des aliments 100 % bio et une grande partie des légumes proposés provient de la régie agricole.**



Crédit photo - Phototèque Européenne



Crédit photo - Phototèque Européenne

A SAINT-ÉTIENNE, (171 961 habitants, Loire), les repas bio sont préparés dans la cuisine centrale depuis septembre 2009, par la société de restauration concédée « Elior ». **L'objectif de 100% bio a été atteint en janvier 2014 pour les 2800 repas servis dans les cantines des écoles maternelles et primaires.** L'heure du déjeuner est devenue l'occasion de sensibiliser les élèves au développement durable, la lutte contre le gaspillage, la promotion des produits régionaux et de l'agriculture biologique, les principes de compostage... Les communes de Grande-Synthe (Pas-de-Calais, 20 901 habitants) avec 540 repas et d'Ytrac (Cantal, 3 868 habitants) avec 200 repas sont aussi passées au 100% bio.



GUIDE JURIDIQUE : «NUL N'EST CENSÉ IGNORER LA LOI» !



SORTIR DU TOUT PESTICIDE, UNE OBLIGATION LÉGALE

LE PLAN ECOPHYTO

Mis en place en 2008 par le Ministère en charge de l'agriculture suite au Grenelle de l'Environnement, le **plan Ecophyto** vise à réduire, « si possible », de moitié l'usage des produits phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles d'ici à 2018. Il s'agit de réduire l'usage de ces produits toxiques afin de limiter leur impact sur l'environnement et la santé humaine. L'axe n°7 du programme, « réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques dans les zones non agricoles (ZNA) » est spécifique aux jardins particuliers, espaces verts, parcs et jardins, cimetières, terrains de sport ou de loisirs, les voiries et trottoirs, et les zones industrielles, terrains militaires, aéroports, ou voies ferrées. Plusieurs arrêtés encadrent également l'utilisation des pesticides en instaurant certaines règles (limite de vent, zone non traitée le long de certains cours d'eau etc.) ou en interdisant l'utilisation de ces produits dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

➡ Il est parfois surprenant de constater que ces réglementations ne sont pas toujours connues des élus chargés de leur application ou qu'elles sont ignorées de manière intentionnelle...

NOUVELLES OBLIGATIONS DE CERTIFICATION POUR LA DISTRIBUTION, l'usage et la manipulation de produits phytosanitaires. Dans le cadre du plan Ecophyto 2018, le 1er octobre 2014, les techniciens des collectivités territoriales devront obligatoirement détenir un certificat individuel (« certiphyto ») pour la manipulation et l'utilisation de produits phytosanitaires délivré par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de leur région.

➡ Vérifiez que cela est bien le cas ! Même si ce certificat est peu contraignant, il a au moins l'intérêt d'exister – Exigez la preuve de son obtention par les agents qui effectuent les traitements.

LA LOI CHANGE ! Une nouvelle loi a été adoptée en janvier 2014 pour interdire l'usage des pesticides dans certains espaces publics, surtout les parcs, d'ici à 2020. Elle vise également à stopper la vente de ces produits pour les jardiniers amateurs d'ici à 2022.

➡ Si cette loi marque une réelle avancée vers la nécessaire réduction de l'exposition du public et des travailleurs aux pesticides, elle n'est cependant pas totalement satisfaisante. Pourquoi attendre si longtemps pour bannir ces produits toxiques de notre quotidien ? Ce délai ne stimulera pas suffisamment l'industrie et les élus pour les inciter à adopter des alternatives. Du fait du jeu électoral, un risque pèse sur ce texte qui pourrait être attaqué avant sa date de mise en application. De plus, un amendement adopté au Sénat pour les substances classées « à faible risque » (une notion vague et non définie dans le règlement européen), remet en cause le principe d'interdiction des pesticides de synthèse.



UNE SÉRIE D'ARRÊTÉS QUE NUL ÉLU FRANÇAIS N'EST CENSÉ IGNORER, SOUS PEINE DE POURSUITES.



ARRÊTÉ PESTICIDES

Le principal arrêté qui encadre l'utilisation des pesticides date du 12 septembre 2006 « relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural ». Il stipule notamment qu'il est interdit d'épandre des pesticides lorsque le vent est supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort (19km/h – soit en gros lorsque les feuilles bougent dans les arbres).

ARRÊTÉ ESPACES PUBLICS

Arrêté du 27 juin 2011 relatif à « l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L253-1 du code rural dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables. »

➡ Il est ainsi interdit d'utiliser de certains pesticides très toxiques dans « les cours de récréation et espaces habituellement fréquentés par les élèves dans l'enceinte des établissements scolaires ; espaces habituellement fréquentés par les enfants dans l'enceinte des crèches, des haltes-garderies et des centres de loisirs ; aires de jeux destinées aux enfants dans les parcs, jardins et espaces verts ouverts au public. » Des dispositions similaires doivent être appliquées dans un rayon de 50 mètres à proximité de « bâtiments d'accueil ou d'hébergement des personnes vulnérables » comme les hôpitaux ou les maisons de retraites.

De façon générale, les produits les plus toxiques (cancérogène, mutagène ou bioaccumulable) sont interdits d'utilisation « dans les parcs et les jardins, les espaces verts et les terrains de sports et de loisirs ouverts au public ». Cependant, la loi précise que « cette disposition ne s'applique pas si l'accès aux lieux mentionnés peut, en tout ou partie, être interdit au public pour une durée totale ne pouvant être inférieure à douze heures après la fin du traitement », ce qui signifie que les agents municipaux restent encore exposés à ces substances nocives, et des produits toxiques restent utilisés dans les lieux publics, fréquentés par les familles.

➡ Il faut donc demander à votre maire de garantir la prohibition totale de ces pesticides en toute circonstance et en tout lieu. Par ailleurs, certaines substances comme les désherbants à base de glyphosate, première source de contamination de l'eau potable, pourraient avoir une toxicité sous-évaluée, et doivent aussi être interdits.



LA BIO, CE N'EST PAS FACULTATIF ! LES OBLIGATIONS LÉGALES



« **LA CIRCULAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2008 RELATIVE À L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT** au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » précise que la politique d'achat de l'Etat doit se faire dans une approche de développement durable. **Elle ordonne à chaque ministère de mettre en oeuvre un « Plan Administration Exemplaire »** dans lequel ils doivent inclure les objectifs et actions des 20 fiches annexes. La fiche n°5 concerne l'alimentation, et vise à « réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires en orientant la restauration collective publique vers des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement, notamment en termes de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et des ressources en eau ». L'objectif était d'atteindre 15 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration de ces administrations et établissements publics sous tutelle pour 2010 et 20% pour 2012 au travers des actions telles que : favoriser le groupement de commandes, diminuer la ration moyenne de viande ou favoriser les produits de saison.

LE PLAN AMBITION BIO 2017 fixe à 20% le volume d'achat en bio en restauration collective (qui ne représente aujourd'hui que 2,4 %) et vise à doubler le pourcentage de surface agricole en agriculture biologique pour passer de 3,8% fin 2012 à près de 8% d'ici fin 2017. La recherche, la sensibilisation des élèves, enseignants et parents, la structuration de filières et la formation des acteurs sont aussi au programme des 6 axes du plan.

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT a fixé plusieurs objectifs en 2007, pour la France, notamment en terme d'agriculture biologique. Étaient notamment prévus dans le Plan « **Agriculture biologique : horizon 2012** » un triplement des surfaces cultivées en bio (soit 6% de la surface agricole française) et l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective publique à hauteur de 20%. Aujourd'hui, bien que le nombre d'agriculteurs en bio ne cesse de croître, les terres bio ne représentent qu'un peu moins de 4% de la surface agricole utile (SAU). Tout juste 3% des produits en restauration collective publique sont issus de l'agriculture biologique, bien loin des objectifs annoncés.

➡ Il revient donc aux élus d'affirmer leur engagement et de développer les actions locales nécessaires, pour atteindre et dépasser ces objectifs légaux en termes de restauration collective bio.



DES ARGUMENTS CONTRE LES IDÉES REÇUES : L'ANTISÈCHE.



LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION OU SUPPRESSION DES PESTICIDES

Pour répondre aux continuel « Les pesticides sont utiles contre les mauvaises herbes, les pesticides ne sont pas dangereux... »

« LE ZÉRO PHYTO, CE N'EST PAS POSSIBLE DANS LES ESPACES À CONTRAINTE COMME LES CIMETIÈRES ! »

FAUX ! « On a un problème avec les cimetières », reconnaît Fabienne Giboudeaux, l'adjointe au maire de Paris chargée des espaces verts de Paris en 2013 lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. Et dans le même temps, « laisser pousser l'herbe est souvent perçu comme irrespectueux » pour la mémoire des défunts. Aussi, depuis 2011, Paris tente de « changer le regard » sur le cimetière pour en finir avec le marbre, les gravillons et les pots de chrysanthème en plantant des prairies, avec des espèces indigènes, dans certaines parties des cimetières. A Angers, dans les cimetières, le zéro phyto fonctionne déjà grâce à de nouvelles pratiques paysagères : des carrés végétalisés, des massifs d'arbustes dans les zones non piétinées, et des vivaces couvre-sol pour les entourages de tombes. Sur ces espaces à contraintes, il est nécessaire qu'élus comme techniciens se forment auprès d'organismes certifiés pour adapter leurs pratiques. Un effort sur l'aménagement paysagé, et une sensibilisation des citoyens devraient les encourager à changer leurs regards, et gagner en tolérance sur quelques « herbes folles ».

A titre d'exemple : 775 kg/an étaient utilisés en 1996 dans la Ville de Rennes ; en 2012 elle n'utilise plus aucun herbicide nocif, et est même passée au 0 phyto dans les cimetières. Ce qui est vrai en revanche, c'est qu'il faudra un peu de temps et la volonté pour y parvenir !

« LE ZÉRO PHYTO, C'EST TROP CHER ! »

FAUX. De nombreux exemples attestent des économies faites grâce au recours aux alternatives comme le montre ce témoignage du maire de Le Poinçonnet dans l'Indre. L'abandon des produits phytosanitaires a eu une conséquence immédiate sur les finances : la Ville dépensait 7.500€, chaque année pour acheter 220 litres de produits, en 2003. Dix ans plus tard, elle ne dépense que 370€ pour 40 litres d'achats.

« LE ZÉRO PHYTO, C'EST AUSSI POSSIBLE POUR UNE PETITE COMMUNE ? »

VRAI. Des communes de toutes tailles passent au 0 phyto : de Versailles à Paris en passant par Loc-Envel (Côtes-d'Armor, 100 habitants) ou encore Saint-Samson-sur-Rance (Côtes-d'Armor, 1300 habitants).



« LE ZÉRO PHYTO, UNE DEMANDE CITOYENNE ? »



VRAI ! Tous les sondages montrent que les citoyens n'ont pas confiance dans l'usage fait des pesticides : **80% des Français sont favorables à l'interdiction de l'utilisation des pesticides dans les lieux publics.**

Des associations apportent leur conseil pour aider les citoyens et les élus à faire évoluer leur regard sur la végétation spontanée dans les lieux publics. Aussi, chaque année de multiples acteurs démontrent lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides qu'il est possible de se passer des pesticides.

« LES PESTICIDES NE SONT PAS SI DANGEREUX POUR LA SANTÉ ! »

FAUX ! Ces produits ne sont pas anodins : le suffixe en « cide » signifiant « tuer ». Aujourd'hui des études scientifiques concordent pour montrer les risques sanitaires - même à faible dose - et environnementaux de ces produits chimiques. La recherche médicale française (INSERM) a montré en 2013 que cette **exposition aux pesticides engendrait des risques accrus de développer certains cancers ou des maladies neurodégénératives** de type Parkinson.

Que ces produits aient une mention « Emploi Autorisé au Jardin » ou pas, ce sont les mêmes molécules que celles utilisées en agriculture, à l'exclusion de certaines, et on y trouve malgré tout des substances suspectées d'être des perturbateurs hormonaux par exemple comme le glyphosate (que l'on trouve dans le célèbre Roundup) .

Des scandales récents ont démontré les faiblesses des évaluations de ces produits, notamment pour ce qui est d'une exposition sur le long terme et à divers pesticides, dit « effet cocktail ». Pourtant ces effets ne sont pas évalués ! Cela signifie qu'une exposition régulière à de multiples molécules, même à faibles doses, peut avoir des conséquences néfastes pour les personnes qui y sont exposées – et ce risque est d'autant plus fort pour les populations vulnérables comme les enfants ou les femmes enceintes.

7,4. C'est le nombre, par million d'enfants américains, d'écoliers malades à cause de l'exposition aux pesticides qu'ils subissent à l'école ; pesticides utilisés dans les écoles elles-mêmes, ou par les exploitations agricoles environnantes..

« LES AGENTS MUNICIPAUX SONT DES PROFESSIONNELS, ILS SE PROTÈGENT ET ILS N'ENCOURENT AUCUN RISQUE ! »

FAUX ! L'agence française de sécurité au travail et de l'environnement (actuelle ANSES) a publié un rapport démontrant l'inefficacité des Equipements de protection individuelle (EPI).

En outre, des témoignages recueillis de certains agents tendent à démontrer qu'il n'est pas rare que lors des traitements les agents ne prennent pas le temps de mettre leurs EPI (combinaisons et/ou masques) et encore moins de les changer régulièrement ce qui est nécessaire à cause du risque de pénétration du produit au travers de la combinaison.



LES ARGUMENTS POUR DÉMONTER LES PRÉJUGÉS SUR LA BIO



Pour répondre aux continuel « La bio c'est cher, c'est compliqué, c'est pas bon... »

« LA BIO EST RÉSERVÉE AUX RICHES ! »

FAUX. Le prix est souvent cité comme frein majeur à l'achat de produits bio. Pourquoi ces derniers sont-ils en moyenne plus chers ? D'une part, parce que les coûts de production bio sont supérieurs car la main-d'oeuvre est plus importante, la rémunération des producteurs plus juste, et les coûts des contrôles renforcés. En France, 80% des aides attribuées vont à seulement 20% de grosses exploitations industrialisées. De nouveaux modes de distribution permettent de réduire les coûts : vente directe, vente de paniers, boutiques spécialisées, coopératives, groupements d'achat. Un changement de régime alimentaire, comme la réduction de la consommation de viande, ou encore dans la façon de cuisiner permet d'arriver à des dépenses d'alimentation bio égales à celles d'un panier d'aliments conventionnels, et toujours largement inférieures aux prix des plats cuisinés.

« LE BIO EST MEILLEUR POUR LA SANTÉ ! »

VRAI. L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments reconnaît que: « *Le mode de production biologique en proscrivant le recours aux produits phytosanitaires de synthèse, élimine les risques associés à ces produits, pour la santé humaine.* » Cette alimentation sans résidus de pesticides a un impact très important sur votre niveau de contamination corporel et donc votre santé. Le fait de passer à une alimentation biologique élimine très rapidement les résidus de pesticides les moins persistants de votre organisme. Ainsi, une étude conduite sur des dizaines de groupes d'enfants montre que le passage à une alimentation bio fait disparaître les résidus d'insecticides organophosphorés de leur organisme, avec la disparition de ces insecticides dans les urines des enfants pendant les 5 jours d'alimentation biologique !

« LA BIO, ÇA COÛTE PLUS CHER À LA COLLECTIVITÉ ! »

FAUX. Sans changer nos habitudes, il y a effectivement un léger surcoût, mais il peut être facilement maîtrisable en faisant évoluer les pratiques dans la restauration collective en veillant à certains points :

- Éviter le gaspillage.
- Diversifier les apports de protéines.
- Planifier les approvisionnements à l'année.
- Faire des repas à quatre composantes au lieu de cinq.
- Consommer des fruits et légumes locaux et de saison.
- Supprimer les exhausteurs de goût, souvent coûteux.

Le soutien aux agriculteurs bio coûte 28 fois moins cher que la dépollution de l'eau liée aux pratiques agricoles polluantes ! Il s'agit là de choix politiques réversibles.



« LA BIO EST UN RETOUR À L'ÂGE DE PIERRE »



FAUX. Se mettre à la bio, ce n'est pas revenir à de vieux outils du néolithique. C'est **développer des techniques minutieuses, fondées sur une nouvelle science : l'agro-écologie** (innovations nées de l'agronomie et de l'écologie). Il s'agit de mettre en place les conditions les plus favorables à la croissance des végétaux en imitant les processus naturels. Quelques points sur lesquels travaille la bio :

- Culture de variétés adaptées à l'environnement et non l'inverse.
- Mise en valeur des services écologiques que nous rend la nature : trouver des plantes qui repoussent les parasites. Planter des haies et des arbres, qui protègent contre l'érosion des sols et hébergent pollinisateurs et prédateurs des ravageurs. Planter différentes variétés, pour intercepter au mieux les rayons du soleil.
- Soins à la terre : avec le non labour et les semis sur plantes fauchées, recréant un cycle naturel où les éléments prélevés retournent à la terre, la protégeant contre l'érosion...

« LA BIO CE N'EST PAS VRAIMENT SÉRIEUX »

FAUX. L'usage du terme « bio » sur les produits alimentaires implique le respect du règlement européen de la bio, qui est le seul à exiger **l'interdiction de l'usage des produits chimiques de synthèse avec un contrôle et une certification à chaque étape du produit, depuis la terre jusqu'à l'assiette.**

Les garanties de la bio : l'interdiction de produits chimiques de synthèse, le refus des OGM et des techniques d'ionisation, l'utilisation de listes limitatives (engrais, fertilisants, produits de traitement...), un système de contrôle renforcé...

« LA BIO PEUT NOURRIR LE MONDE »

VRAI. Dans les pays développés, les rendements de fermes bio peuvent atteindre jusqu'à 80% des rendements de l'agriculture conventionnelle, même si nourrir le monde ne se limite pas à des calculs de productivités. Une enquête menée en 2005 par des chercheurs de l'Université d'Essex en 2005 (Pretty et Hine) sur 280 projets agricoles dans 57 pays en développement, observent une **augmentation du rendement de 79% en moyenne avec les techniques agro-écologiques.** Si elle peut produire beaucoup de nourriture, la bio ne résoudra pas à elle seule la famine dans le monde avant tout causée par des choix politiques et économiques douteux. Cela suppose aussi de **revoir les modes de consommation alimentaire adoptés dans les pays riches.** Ils sont souvent mal équilibrés, coûteux en énergie tout au long de la chaîne de distribution et sources de gaspillages importants.

« LA BIO EST SOURCE D'EMPLOIS ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL »

VRAI. Selon une étude communautaire, **40 000 emplois nets seraient créés si l'Union européenne convertissait 10% de ses terres et systèmes agricoles en bio.** La bio maintient l'activité humaine dans les campagnes car elle nécessite en moyenne entre 20 et 30 % de main d'œuvre supplémentaire.

L'impact de la bio sur l'emploi se répercute au-delà du champ : sur les activités de transformation et de vente directe, qui nécessitent de la main d'œuvre ; mais aussi sur les activités de recherche et développement et de formation en agriculture bio.



DES OUTILS, DES RESSOURCES ET DES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



CITOYENS REPORTERS PASSEZ À L'ACTION !

Maintenant que vous avez toutes les clés, munissez-vous du kit citoyen pour aller à la rencontre de vos élus locaux et candidats aux municipales afin de leur poser quelques questions. Si vous le pouvez, enregistrez leurs engagements et partagez les vidéos sur les réseaux sociaux afin que chaque citoyen soit informé avant de faire son choix dans les urnes.

COMMENT FAIRE ?

Durant la campagne des municipales, de nombreuses réunions publiques ou rencontres sont organisées. Faites-vous entendre des candidats en leur posant ces deux questions :

- **Comptez-vous engager notre commune vers un arrêt de l'usage des pesticides dans tous les espaces publics ?**
- **Envisagez-vous d'introduire d'avantage d'aliments bio dans les cantines et restaurants collectifs de notre ville ?**

Après votre entretien, remettez aux candidats un exemplaire du kit citoyen pour qu'il connaisse tout sur les démarches « 0 phyto 100% Bio ! ». N'oubliez pas, soyez toujours courtois et ouvert au dialogue.

➡ Retrouvez le clip des Engraineurs sur la campagne « 0 phyto 100% bio ! » et les vidéos des citoyens reporters sur : <http://www.dailymotion.com/contest/0Phyto100Bio>



CITOYENS REPORTERS, PARTAGEZ L'INFORMATION !

Si vous avez réussi à enregistrer une vidéo des engagements pris, partagez-là sur les réseaux sociaux et participez à notre « concours » **Zéro phyto, 100% Bio, les citoyens reporters en action** sur dailymotion.com.

MODE D'EMPLOI

Mettez votre vidéo en ligne sur <http://www.dailymotion.com>. Le titre de la vidéo doit être : « 0phyto 100% Bio ! », les engagements de (prénom, nom), candidat(e) à la mairie de (ville), (code postal). Vous pouvez préciser le parti si vous le souhaitez. Dans l'onglet « visibilité », assurez-vous de bien cocher : « Autoriser l'ajout de cette vidéo dans les groupes et concours ».

Une fois la vidéo postée, cliquez sur l'onglet juste en-dessous : « Ajouter à » puis « Concours », et envoyez le tout à concours « zéro phyto, 100% Bio », les citoyens reporters en action. Votre vidéo rejoindra alors celles des autres participants après vérification et sera diffusée sur nos réseaux sociaux.

➡ Que vous utilisiez un téléphone portable ou une mini-caméra, pensez à bien filmer à la verticale et à vous assurer d'être assez près pour le son.

Eva Green @évagreen - 20 fev.
Une promesse d'engagement #0phyto100%bio s'informet et #agir
#enomdumaire #lenomdelaville sans #pesticides
pic.twitter.com/ln2E15SaCv
Répondre Supprimer Favori Signaler le média

DES RESSOURCES



LIVRES

- **La bio en questions**

<http://www.bioconsomacteurs.org/association/publications/livret/la-bio-en-questions>

- **Le cahier propositionnel pour 20% de bio en 2020**

<http://action.bioconsomacteurs.org/sites/default/files/Cahier-bio-pour-20pc-en-2020.pdf>

- **La bio en restauration collective**

<http://www.bioconsomacteurs.org/association/publications/livret/la-bio-en-restauration-collective>

- **Le petit guide pour vos amis biosceptiques**

<http://www.corabio.org/images/News/guide%20bio%20web.pdf>

- **Manger bio c'est mieux, de Claude Aubert**

<http://www.mangerbiocestmieux.fr/>

- **L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité de Jacques Caplat**

<http://www.agirpourenvironnement.org/blog/trois-questions-jacques-caplat-auteur-de-l-agriculture-biologique-pour-nou-3421>

- **Pesticides, révélations sur un scandale français de F. Veillerette et F. Nicolino, Fayard, 2007**

- **Manger bio, c'est pas du luxe, de Lylian Le Goff**

<http://www.amazon.fr/Manger-bio-cest-pas-luxe/dp/2914717253>

FILMS

- **La face bio de la République (bande annonce)**

http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=Is0SjG3xbJc

- **Révolutionnons l'agriculture par Colibris**

<http://vimeo.com/65132998#at=0>

- **Plantes de trottoirs, faut-il désherber ?**

<http://www.lortie.asso.fr/?q=content/dvd-plantes-de-trottoir-faut-t-il-d%C3%A9sherber>

- **Objectif zero pesticide**

<http://frapna-zeropesticide.fr/>

SITES

- **La Bio en restauration collective : les chiffres**

<http://www.agencebio.org/la-bio-en-restauration-collective-les-chiffres>

- **Etude Ifop sur les Français et les pesticides**

http://www.ifop.com/media/poll/264-1-study_file.pdf

- **Tout ce qu'il faut voir ou lire sur les pesticides**

<http://www.generations-futures.fr/nos-sites-et-documents/autres-ressources-utiles/>

- **Le site de Générations futures**

<http://www.generations-futures.fr/sinformer/pesticides/>

<http://www.generations-futures.fr/campagnes/victimes-des-pesticides/>

- **Le site des victimes des pesticides avec les vidéos**

http://www.dailymotion.com/video/x9tghw_semaine-sans-pesticides_news

DEVENEZ ACTEUR DE LA SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

<http://www.semaine-sans-pesticides.fr/organiser-un-evenement/outils/pour-organiser/>



COURRIER TYPE À ENVOYER

Objet :

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, en 2007, le Grenelle de l'environnement a fixé plusieurs objectifs pour la France, notamment en termes de développement de l'agriculture biologique et de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

Etaient ainsi prévus, à l'horizon 2012, un triplement des surfaces cultivées en bio (soit 6% de la surface agricole française), **l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective publique** à hauteur de 20% ainsi que d'ici 2018, **la réduction de 50% de l'usage des pesticides**. L'utilisation des pesticides dans les Zones non agricoles, c'est-à-dire dans nos villes et nos villages, représente plusieurs millions de kilogrammes épandus chaque année dans nos rues comme dans les parcs que nous fréquentons avec nos enfants.

Face à ce constat, **des maires de nombreuses communes, de toute taille, ont compris les enjeux, tant économiques, sociaux qu'écologiques et sanitaires, liés à cette situation et pour le bien de leurs administrés ont engagé des mesures** visant à réduire, voire supprimer, l'usage des pesticides dans leur commune. Ces mesures s'inscrivent également dans l'exécution d'obligations légales d'après le plan Ecophyto 2018 et *l'Arrêté du 27 juin 2011* relatif à l'interdiction de certaines classes de pesticides dans les espaces publics, des dispositions parfois mal connues tant des élus que des citoyens.

C'est pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui par le biais de ce courrier pour vous encourager à prendre des engagements pour atteindre l'objectif de « zéro pesticide » d'ici à la fin du prochain mandat.

Nous, citoyens, pensons que tout candidat à l'élection municipale a le devoir d'exprimer une position publique claire sur cet objectif visant à protéger la santé tant des habitants que des employés municipaux, mais aussi à préserver notre cadre de vie et sa biodiversité. Nous disposons d'un modèle de charte à signer publiquement pour concrétiser cet engagement devant l'ensemble des citoyens et faire acte de transparence sur les ambitions d'un possible futur mandat.

Nous ne doutons pas de l'intérêt que vous porterez à ces questions de santé publique, sujet de préoccupation de nombreux électeurs. Nous vous rappelons également qu'en tant que futur élu de notre commune, il est dans vos obligations légales de protéger l'environnement et la santé de vos administrés.

Dans l'attente de recevoir vos réponses, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



LES PORTEURS DU PROJET

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Agir pour l'Environnement est une association citoyenne nationale de protection de l'environnement. Le but de l'association est de faire pression sur les responsables politiques et décideurs économiques en menant des campagnes de mobilisation citoyenne réunissant un réseau d'associations et de citoyens le plus large possible. www.agirpourenvironnement.org



BIO CONSOM'ACTEURS

L'association Bio Consom'acteurs agit en faveur du développement d'une agriculture biologique locale et équitable et de la consommation des produits qui en sont issus. A cet effet, elle sensibilise et informe les citoyens (consommateurs et leurs familles) sur l'importance de leurs choix de consommation, interpelle les élus sur la nécessité de mettre tous les moyens en oeuvre pour favoriser cette agriculture et encourage des échanges garantissant, du producteur au consommateur, des pratiques sociales et économiques respectueuses de l'Homme et de son environnement. www.bioconsomacteurs.org



COLLECTIF CITOYEN LES ENGRAINEURS

Le collectif citoyen les Engraineurs regroupe des bénévoles informés et responsables, désireux de participer à l'éveil des consciences citoyennes et écologiques à travers une action militante et créative. Les Engraineurs partagent la volonté d'agir pour défendre les ressources naturelles, les biens communs et les savoirs de l'humanité, contre toute tentative d'accaparement au mépris des droits collectifs, sociaux et environnementaux. www.collectif-lesengraineurs.com



GÉNÉRATIONS FUTURES

Génération Futures est une association loi 1901, sans but lucratif, de défense de l'environnement agréée par le ministère de l'écologie et reconnue d'intérêt général, fondée en 1996. Cette association mène des actions (enquêtes, colloques, actions en justice, campagne de sensibilisation...) pour informer sur les risques de diverses pollutions (notamment les substances chimiques en général et les pesticides en particulier, sujet pour lequel son expertise est reconnue) et promouvoir des alternatives en vue d'en réduire les impacts négatifs pour la santé et l'environnement. www.generations-futures.fr



NATUREPARIF

Natureparif est une association loi 1901, créée à l'initiative de la région Île-de-France et soutenue par l'État. L'Agence pour la nature et la biodiversité en Île-de-France met en oeuvre un programme qui s'articule autour de six objectifs. Trois pôles dédiés à la connaissance et à la protection de la biodiversité francilienne sont chargés de leurs réalisations. www.natureparif.fr

